



## Je ne vois plus mon enfant

Par **lol**, le **01/12/2011** à **12:09**

Bonjour,

Après 11 ans de séparation, nous avons essayé d'entretenir des rapports cordiaux avec mon ex. Je verse une pension alimentaire tous les mois depuis des années. Je vis en France et ma fille en Belgique.

Je la prend à Noël et l'été 2 semaines en vacances. Au cours de l'année je vais environ 4 /an en Belgique la voir.

Sa mère trouve que je ne participe pas assez aux frais qu'elle a. Sachant qu'elle a un train de vie bien supérieur au mien. Elle s'est marié avec un type très riche il ya 10 ans et ne travaille plus depuis.

je suis sans emploi et je verse quand même 250€/ mois (montant qui n'a pas été validé par un jugement mais d'un commun accord entre nous)

Depuis l'été dernier elle ne me donne plus mon enfant car elle a décidé que je ne payais pas assez à son goût. Elle a décrété aussi que désormais si je la prenais ce serait en juillet et elle en août peu import ce que j'avais comme vacances.. Enfin bref que des choses comme ça.

En clair, je n'ai plus aucun droit (à part payer la pension) et je ne sais plus quoi faire. Est ce que je dois prendre un avocat? Mon enfant a 13 ans et je ne la vois plus.

Par **cocotte1003**, le **01/12/2011** à **12:27**

Bonjour, il n faut jamais rester dans une situation d'accord amiable sans la faire valider par le JAF. Il ne vous reste plus qu'une chose à faire c'est de saisir le JAF du lieu de résidence de votre fille. Le montant de la pension alimentaire de la petite ne dépend pas des revenus de son beau-pere si ce n'est qu'il fait baisser les charges de votre ex. En France la pension est

approximativement de 10 % du débiteur, cordialement